

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



ALLOCUTION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU
CANADA, FLORA MACDONALD,
À LA XXXIV^E SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES,
NEW YORK, LE 25 SEPTEMBRE 1979

Monsieur le Président,

Permettez-moi de me joindre à mes collègues et de vous féliciter de votre élection à la haute charge que vous occupez maintenant. Votre prise de fonctions est plus récente encore que la mienne mais, grâce à votre longue expérience dans cette Assemblée, nous sommes persuadés que vous saurez assumer sans difficulté les lourdes responsabilités qui vous sont dévolues.

Même si je suis nouvelle venue ici, il y a des années que j'observe de près l'Assemblée générale. Je n'ai jamais fléchi dans mon soutien des Nations Unies, des idéaux exprimés dans sa Charte, et du rôle constructif que l'Organisation joue dans l'épanouissement de la communauté internationale. Il est bon nombre de succès dont nous tous, en tant que membres des Nations Unies, pouvons être fiers à juste titre. L'intervention opportune des forces onusiennes de maintien de la paix a bien souvent ramené la paix dans les régions agitées. Par l'adoption de résolutions et la tenue de conférences marquantes dans les années 1970, nous avons cerné les problèmes cruciaux et élaboré des plans d'action concertée en vue de les résoudre. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les négociations complexes et difficiles relatives au droit de la mer en sont maintenant au seuil de l'adoption d'un accord d'une importance incommensurable pour la communauté internationale; il suffit d'un dernier geste de bonne volonté. Oui, la performance des Nations Unies prouve à quel point cette organisation peut se révéler utile, voire essentielle, dans la conduite des affaires internationales.

Cependant, l'orientation prise par l'Organisation ces dernières années me préoccupe de plus en plus. J'estime qu'il m'incombe, en m'adressant à vous ici pour la première fois au nom du Canada, de vous dire avec franchise ce que les Canadiens trouvent troublant dans la façon dont évoluent depuis peu les relations internationales.

L'ONU d'aujourd'hui risque sérieusement de sombrer dans l'inutilité face aux problèmes des peuples de la planète. L'examen des nombreuses questions épineuses dont l'Assemblée est saisie depuis des années semble nous avoir fait oublier la raison d'être de l'Organisation. Nous avons perdu de vue les besoins de la personne que l'ONU, par sa création, devait combler et les droits de la personne qu'elle devait protéger.

Trop souvent, Monsieur le Président, l'allure et la teneur du débat servent les intérêts et les aspirations des gouvernements et des politiciens, et non des peuples qu'ils représentent. Trop souvent, les énergies et les compétences des délégations servent à obtenir un avantage politique et non à améliorer la condition humaine.

Nous qui faisons de la politique savons combien il importe de choisir avec soin les moyens et même les mots à utiliser pour promouvoir les objectifs que nous nous fixons. Mais nous savons aussi que, chemin faisant, il faut toujours garder présents à l'esprit les véritables intérêts de ceux que nous représentons. Dès que nous les perdons de vue, nous manquons à notre devoir.

C'est avec ces pensées à l'esprit que j'observe ce qui s'est récemment passé ici et dans d'autres organisations internationales. J'observe et je me fais beaucoup de souci. Le préambule de la Charte des Nations Unies, vous vous en rappellerez, commence par ces mots: "Nous, peuples des Nations Unies ...". Précisément, notre union en est une d'êtres humains, et non de gouvernements. Et pourtant, à quelles tentations succombe-t-on ici? Nous créons un protocole et un système de procédures qui rivalise en complexité avec celui de Byzance. Nous créons un jargon dans lequel les mots ordinaires sont investis d'une signification mystérieuse - des paragraphes entiers d'opinions idéologiques se devinent dans le choix d'un seul nom ou adjectif banal. Nous nous constituons en blocs internationaux et appuyons des propositions ou des positions qui vont à l'encontre de nos politiques nationales. Comment donc pouvons-nous être perçus comme les artisans du bien-être de nos peuples? Bien difficilement, Monsieur le Président, bien difficilement.

Au cours des années, j'ai beaucoup voyagé à travers le monde et, depuis le mois de juin seulement, j'ai eu la chance de parler à des citoyens de dix pays différents. Ceux avec qui j'ai parlé ont renforcé ma conviction qu'il existe un vaste réservoir de bonne volonté internationale dans le coeur de chacun de nous. Pourquoi donc tant d'énergie est-elle consacrée ici aux disputes acerbes entre représentants nationaux? Quel lien existe-t-il entre les débats qui se déroulent ici et les idéaux, les espoirs et les besoins de ceux pour qui cette Organisation a été créée: les peuples des Nations Unies?

Trop souvent, Monsieur le Président, ce lien est bien ténu. Nous nous sommes laissés aveugler par les règles que notre Organisation s'est imposées. Nous avons perdu de vue la raison pour laquelle nous sommes ici.

La population du Canada et, je suppose, celle de tous les pays du monde, voit bien ce qui se passe ici. Nous n'opérons pas en vase clos. Les communications modernes et le fait que notre auditoire est de plus en plus informé et intéressé font en sorte que nos actions sont connues et comprises de par le monde. Sont en jeu notre crédibilité et l'existence de notre Organisation. Privés de l'appui de la population, il nous sera impossible de poursuivre notre travail. À moins de rapprocher nos travaux, nos débats et nos motifs des préoccupations de ceux que nous représentons, nous perdrons le soutien dont nous avons besoin.

À mes yeux, les Nations Unies sont appelées d'abord et avant tout dans les dix prochaines années à redevenir l'instrument capable de combler les besoins des peuples de la Terre. Et nous nous tournons vers vous, Monsieur le Président, pour que vous nous aidiez à entreprendre cette tâche, à relever ce défi.

Il y a trente et un ans en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ONU a accompli un geste d'une très grande importance pour tous les peuples. De même, le Pacte international sur les droits civils et politiques, ainsi que celui sur les droits économiques, sociaux et culturels adoptés par l'Assemblée générale en 1966 étaient le reflet des aspirations sincères de la population de la planète. Ces documents résument la raison d'être de notre grande Organisation: encourager l'exercice de droits et les protéger.

Il est trois grands secteurs des droits de la personne que j'aimerais aborder aujourd'hui, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais parler de ce qui vient en premier lieu à l'esprit lorsque l'on parle des droits de la personne: les droits politiques. Je pense ici à la liberté de parole et d'association, au droit d'obtenir un traitement juste devant la loi, elle-même juste, et à l'absence de discrimination raciale, religieuse ou sexuelle. En deuxième lieu, il y a le droit à la sécurité physique, le droit d'être à l'abri de la guerre. Enfin, je voudrais m'entretenir des droits qui découlent de notre nature, c'est-à-dire notre droit à la nourriture, au gîte, et à une part adéquate des richesses de la planète.

Il n'est pas besoin de regarder bien loin pour trouver un nombre consternant de transgressions des droits politiques, trop souvent commises par des gouvernements à l'endroit de leurs propres citoyens. L'Indochine à elle seule nous en donne un trop grand nombre d'exemples. Tant de victimes déracinées, déplacées et souvent éliminées au Kampuchea, la situation désespérée des réfugiés laotiens, l'expulsion délibérée des réfugiés de la mer vietnamiens, tout cela, nous ne le savons que trop. Aux pillages et aux massacres sanguinaires du régime Amin en Ouganda dont les séquelles tragiques sont des camps comme celui que j'ai visité le mois dernier en Afrique australe, où s'entassent des milliers de femmes et d'enfants, viennent s'ajouter l'exécution arbitraire d'hommes politiques évincés ou la suppression ou le bannissement pour des raisons politiques d'hommes, de femmes et d'enfants ordinaires.

Ces crimes contre l'humanité sont connus de tous - les peuples de la Terre savent ce qui se passe autour d'eux. Trop souvent, la communauté internationale hésite - ou tarde criminellement - à prendre les moyens qui s'imposent pour condamner et corriger ces violations des droits de la personne. Trop souvent, l'opportunisme politique des gouvernements les fait se taire lorsque des gens ordinaires réclament des actions. L'opinion publique exige aujourd'hui qu'on lui explique cette léthargie, ce mépris pour la souffrance humaine, cette irresponsabilité.

Et pourtant, Monsieur le Président, il n'est pas vain d'espérer. La communauté internationale n'a certes pas manqué de constater ces violations des droits de la personne. La Conférence de Genève, convoquée et admirablement menée par le Secrétaire général, a non seulement disposé un grand nombre de pays à accueillir chez eux davantage de réfugiés et à verser une aide financière accrue, mais a aussi amené le gouvernement du Vietnam à prendre des mesures politiques puisqu'il a maintenant ralenti l'exode des réfugiés. Il reste encore à voir si le mal a été guéri à la racine. L'ensemble de la communauté internationale devra donc suivre minutieusement la situation. Il importe de maintenir les pressions sur le gouvernement du Vietnam, mais il reste que des progrès sensibles ont manifestement été réalisés.

D'autres enquêtes sont également prometteuses. Nous saluons les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la situation en Argentine ainsi que d'enquête effectuée par d'éminents juristes africains au sujet d'événements tragiques récents survenus dans l'Empire centrafricain. De plus, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont accepté lors de leur rencontre de cet été à Lusaka d'envisager la mise sur pied d'une commission des droits de la personne au sein du Commonwealth. Enfin, de modestes progrès ont été enregistrés au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; je songe ici à la nomination d'un rapporteur spécial chargé de faire enquête sur la situation en Guinée équatoriale ainsi qu'aux contacts établis par la Commission avec certains gouvernements à la suite de ses débats à huis clos. Voilà autant de réalisations fort encourageantes. Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'ONU doit trouver de meilleurs moyens, des moyens plus sûrs, de s'occuper des violations flagrantes des droits de la personne, où qu'elles se produisent. Il faut être en mesure d'agir avec efficacité sur-le-champ et non pas des années après que ces droits ont commencé à être battus en brèche. C'est pourquoi le Canada appuie depuis longtemps le projet de créer un haut commissariat aux droits de l'homme. Cette proposition, qui créerait en quelque sorte un défenseur international des droits de la personne, est étudiée depuis des années, mais trop peu d'États membres ont eu le courage nécessaire pour y donner suite.

Laissez-moi donc vous proposer une autre solution. Que l'Assemblée générale convienne de créer le poste de Sous-secrétaire général aux droits de l'homme, et qu'elle y nomme une personnalité d'envergure internationale. Cette personne pourrait remplir le mandat confié au Secrétaire général aux termes de la Charte et user de ses bons offices en matière de droits de la personne. L'ONU disposerait ainsi d'un moyen d'assumer une responsabilité primordiale qui lui a été confiée par les peuples du monde.

De même, il serait facile de trouver une façon de mettre fin au nombre effarant de disparitions de par le monde. Nous préconisons que la Commission des droits de l'homme reçoive pour instruction de créer un comité d'experts chargé de faire enquête sur ces disparitions inexplicables.

Les progrès accomplis jusqu'à maintenant ne signifient pas pourtant que notre tâche est accomplie. Les outrages persistent. Certains, comme l'apartheid et la situation en Namibie et au Zimbabwe-Rhodésie, durent depuis longtemps, tandis que d'autres, comme les exécutions politiques, se manifestent de temps à autre dans diverses parties du monde. Il nous faut trouver d'autres moyens de combattre ces violations: l'opinion publique internationale le réclame à grands cris. À moins que nous ne nous montrions à la hauteur de la situation, notre crédibilité, notre raison d'être, notre utilité et notre existence même seront en péril.

Notre réponse doit cependant être à la fois responsable et opportune. Les progrès réalisés à l'heure actuelle au regard des questions de la Namibie et du Zimbabwe-Rhodésie, par exemple, méritent notre encouragement et notre appui. Il serait irréfléchi de se couper d'une solution satisfaisante en se livrant, ici même ou dans d'autres enceintes, à des débats précipités qui nous éloignent du coeur du problème.

Le deuxième type de droit de la personne dont je veux discuter est le droit des peuples de la Terre à la sécurité physique. Née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies est vouée à la résolution pacifique des différends entre nations. Pour bon nombre, c'est à seule fin d'assurer à l'homme le droit de vivre en paix que l'ONU existe.

Là encore, notre dossier n'est guère reluisant. Des pays continuent d'être dressés les uns contre les autres, chaque partie au conflit prétendant évidemment être dans son droit. Il peut y avoir de valeureux guerriers, mais il n'y a pas de bonnes guerres. La communauté internationale nous a confié la tâche de freiner cette destruction systématique du plus fondamental de tous les droits de la personne: le droit à la vie. Pourtant, le conflit armé demeure une réalité déplorable des relations internationales.

D'autres menaces continuent de peser sur notre sécurité. Il en est ainsi de la course aux armements avec les coûts et les dangers qu'elle comporte. La propagation de la technologie nucléaire, en dépit des avantages qu'elle recèle, ne s'est pas accompagnée d'un engagement à renoncer au développement d'une capacité nucléaire explosive. Nous savons que, même aujourd'hui, certains États s'affairent à acquérir un haut niveau de compétence dans ce domaine, non

pas pour mettre l'énergie au service du bien-être de la population, mais pour pouvoir déclencher une explosion qui fera frémir les coeurs des pacifiques partout dans le monde. Ces derniers sont certes en droit de s'attendre à mieux de notre part.

Il y a aussi, heureusement, des raisons d'espérer. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été une réussite. Pour ceux qui, comme moi, estiment que les arsenaux modernes sont autant une menace à la sécurité des nations que des instruments de protection, cette réunion a été source d'encouragement. Pourtant, les événements survenus depuis suffiraient à refroidir cet enthousiasme. Ainsi, rivalité et méfiance entravent le nouveau mécanisme de négociations à Genève; les essais nucléaires se poursuivent, en dépit de la haute priorité que la session extraordinaire a accordée à leur interdiction. D'autre part, les préparatifs en vue d'une guerre chimique vont bon train, aucun accord n'a été conclu sur des mesures visant à limiter l'utilisation des armes qui causent des souffrances inutiles et enfin, les budgets militaires ne cessent de croître.

Néanmoins, il faut tirer confort de ce que la communauté internationale reste consciente de l'urgence du problème. Ainsi, dans le communiqué signé à Vienne en juin dernier par les présidents Carter et Brejnev, les deux leaders s'engagent au nom de leurs gouvernements à prendre d'importantes mesures pour limiter et, un jour, éliminer les arsenaux nucléaires et mener à bonne fin d'autres négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Monsieur le Président, le Canada a particulièrement intérêt à respecter cet engagement, étant le seul pays qui a pour voisins les États-Unis et l'URSS. Nous ne pourrions en effet échapper à la dévastation d'une guerre nucléaire stratégique et c'est pourquoi nous sommes tout particulièrement préoccupés par cette question.

Notre vif intérêt repose toutefois sur un deuxième motif. Le Canada a fait oeuvre de pionnier dans le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Notre réacteur nucléaire CANDU remporte un succès remarquable tant au Canada qu'à l'étranger, mais nous sommes fermement résolus à ce que cette technologie ne soit pas utilisée à mauvais escient. Nous exigeons des pays qui se portent acquéreurs d'installations ou de matières

nucléaires canadiennes qu'ils appliquent des garanties rigoureuses. Dans cette optique, nous attendons avec impatience les conclusions de l'INFCE*, cette étude internationale qui se penche sur les moyens par lesquels les normes en matière de non-prolifération pourraient être appliquées au cycle du combustible nucléaire. Nous voulons nous assurer que le recours à l'énergie nucléaire sera assujéti aux conditions les plus rigoureuses possible, comme mesure de protection contre toute utilisation non pacifique de cette énergie.

Nous croyons que les gouvernements qui acceptent ces conditions, voire tous les gouvernements, sont en droit de s'attendre à ce que soient exécutées les obligations des États nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération, dont celle qui consiste à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée. Pourtant, en quinze ans, les participants aux négociations sur l'interdiction globale des essais nucléaires ne sont pas encore parvenus à une entente. L'échéance approche, la patience de la population s'amenuise.

Une sécurité internationale véritable ne se limite pas à la conclusion d'accords sur la maîtrise des armements et le désarmement. Avant que ces ententes prennent corps, et certes avant qu'elles prennent effet, il doit s'instaurer un climat de confiance, de décence et de justice entre les nations du monde. La confiance doit se bâtir petit à petit entre voisins, entre alliances, et entre puissances nucléaires. Il faut donc laisser aux Nations Unies la possibilité d'élargir ses fonctions d'enquête et de pacification si l'on veut que cette confiance se généralise. Dans les régions où les tensions sont trop fortes, il faut prendre des mesures concrètes pour prévenir les accidents ou les erreurs de calcul. Les échanges de renseignements doivent se faire plus nombreux avant de songer à réduire le niveau des forces dans les différents pays concernés.

Voilà tous les espoirs que les peuples de la Terre fondent en nous, Monsieur le Président. Ces espoirs ne doivent pas être déçus.

Monsieur le Président, lorsque nous tirons les leçons du passé et que nous évaluons les défis de l'avenir, il se dégage un fait marquant qui domine tous les autres, et c'est l'incapacité singulière de la communauté internationale à résoudre le problème de la pauvreté. Nous sommes toujours

*Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire

hantés par le spectre de centaines de millions d'humains vivant en deçà du seuil de la pauvreté et sous la menace de la famine. Beaucoup trop d'individus sont encore privés de leur droit d'acquérir suffisamment de biens matériels pour protéger leur santé et conserver leur dignité.

La concrétisation de ce droit humain fondamental est la plus grande tâche qui attend les Nations Unies au cours des vingt prochaines années. Personne ne peut manquer d'en voir l'importance primordiale. Il y a deux ans, cette Assemblée votait une résolution reconnaissant que la pleine réalisation des droits civils et politiques sans la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels était chose impossible. Il est insuffisant qu'une personne voit ses droits protégés par la loi si elle n'a pas les biens essentiels à sa survie, c'est-à-dire suffisamment de nourriture, des services d'hygiène et d'éducation adéquats et un abri. Le problème des besoins essentiels doit être attaqué directement et prioritairement dans les années 80.

Je me félicite de l'attention renouvelée que les Nations Unies et leurs organes consacrent à ces problèmes, car là aussi j'ai raison d'espérer. On reconnaît de plus en plus que l'aide au développement ne suppose pas l'imposition à un pays d'une philosophie socio-économique qui lui est étrangère. On comprend de mieux en mieux la véritable nature de la coopération.

Le problème ne sera aucunement réglé par l'établissement d'un quelconque régime de bien-être social international chargé d'aider matériellement les plus pauvres. Ce serait en effet le meilleur moyen d'avilir la dignité humaine et de perpétuer la pauvreté. Notre objectif doit être de permettre aux populations d'utiliser leurs propres compétences et d'aider les États à exploiter leurs propres ressources.

Ces paroles peuvent sembler grandiloquentes, optimistes et faciles à prononcer. Mais à vrai dire, Monsieur le Président, je suis optimiste quant à la capacité de notre communauté internationale à collaborer pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis. Il reste que ces problèmes sont énormes, nombreux et complexes.

Je ne m'inquiète pas tant du fait que nous ayons des problèmes que de la manière dont nous les abordons. J'accorde beaucoup d'importance au dialogue Nord-Sud. Et

pourtant, je crains que notre approche ne soit vouée à l'échec. Nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans ce dialogue sont, somme toute, le résultat de changements rapides, radicaux et, il faut bien le reconnaître, souvent bénéfiques. Les trois dernières décennies - y compris les difficiles années 70 - ont vu le tiers monde se développer économiquement à un rythme plus rapide que celui des pays industrialisés. Le problème vient de ce que cette croissance a été inégale et, dans l'esprit de ceux chez qui on a éveillé de si grands espoirs, trop lente. Pour ce qui est des dix années à venir, ce sont les pays les plus économiquement défavorisés qui risquent de connaître l'avenir le plus sombre et la croissance la plus faible. Par ailleurs, les pays industriels riches connaîtront eux aussi une croissance économique relativement faible durant cette période et ce, pour diverses raisons. Entre ces extrêmes se situent toutefois des pays dont la croissance a été beaucoup plus rapide et qui, en dépit d'immenses problèmes, vont probablement maintenir un rythme encore plus rapide dans l'avenir.

Voilà, Monsieur le Président, une très brève esquisse de ce qui s'est produit dans le passé et de ce qui surviendra vraisemblablement dans l'avenir. Et pourtant, les discussions internationales sur ces questions ne tiennent pas compte de ces réalités. Ce qui me préoccupe particulièrement c'est cette note toujours plus pessimiste qui semble s'infiltrer dans le dialogue Nord-Sud; cette prétention que rien n'a changé pour le mieux et qu'on ne peut vraisemblablement rien attendre d'autre de l'avenir; le ton artificiel de ce débat issu d'un esprit de confrontation entre le Nord et le Sud; cette tendance à rejeter le blâme sur autrui plutôt qu'à chercher à améliorer son sort.

S'il y a un message que j'aimerais bien faire entendre clairement à mes collègues, du Nord et du Sud, c'est que ces approches de nos problèmes et ces tactiques auront vraisemblablement un effet négatif - et je peux même vous dire qu'elles font chez nous beaucoup plus de tort que de bien. Au Canada, nous avons consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour préparer des programmes de coopération économique qui reçoivent l'appui de notre population. Aucun gouvernement démocratique ne peut agir sans cet appui populaire. J'ai confiance que ce soutien se maintiendra et que nous pourrions continuer à améliorer nos programmes et à adapter nos politiques en fonction de l'évolution de la situation internationale. Nous connaissons toutefois au Canada d'importants problèmes et nous partageons l'un d'eux,

le problème énergétique, avec bon nombre de nations. Je peux vous assurer que nous sommes déterminés à contribuer à la solution, non au problème. Mais les efforts qu'on demandera à nos populations pour nous aider à surmonter ce défi à l'échelle planétaire seront grands. C'est pourquoi nous devons pouvoir prouver, maintenant plus que jamais, que nos programmes à l'étranger sont utiles et efficaces et qu'ils contribuent réellement au bien-être des populations qui ont besoin d'aide. Si des participants au dialogue Nord-Sud nous disent qu'après trente années d'efforts rien n'a changé pour le mieux, que le pire est à venir et que toute la responsabilité en est imputable à un manque de volonté politique, je crains que le peuple canadien ne nous demande de dépenser chez nous nos efforts et nos crédits. Ne masquons certes pas les échecs, mais sachons aussi profiter de nos succès. Veillons à tout prix à circonscrire nos problèmes, mais aussi à lancer des initiatives réalistes. Ne manquons pas de franchise entre nous, mais sachons aussi maintenir une attitude courtoise et constructive. Parlons, j'en suis, mais agissons aussi. Procédons à des analyses techniques, mais n'oublions jamais que nous essayons d'aider des personnes.

Une immense tâche nous attend alors que nous nous attaquons à toutes les questions actuellement négociées au sein du système onusien. Le sort tragique de la population du Kampuchea, par exemple, réclame une attention internationale immédiate. Notre aptitude à agir efficacement à cet égard sera le gage de la sincérité de nos engagements envers les idéaux que nous avons tous endossés. Ma confiance dans notre capacité à trouver des solutions se fonde en partie sur le fait que tous les pays sont davantage conscients que l'interdépendance est une réalité et non un slogan, et en partie sur la réalisation du fait que nous devons tous travailler collectivement si nous ne voulons pas échouer individuellement.

Voilà, Monsieur le Président, une partie de la tâche qui nous attend dans les années 80. Le travail doit débiter dès maintenant, pendant votre mandat. Même si le niveau de confiance que le grand public accorde à cette grande institution internationale est suffisamment bas pour menacer son avenir, les chances de retrouver cette confiance n'ont jamais été plus grandes.

Avec votre aide, Monsieur le Président, nous pouvons transformer cette Assemblée en une véritable tribune pour l'amélioration du bien-être des populations du monde.

Nous pouvons délaissier la confrontation entre les gouvernements pour nous orienter vers la coopération entre les peuples. Lorsque cette session montrera qu'elle s'intéresse davantage aux droits de la personne qu'aux ambitions des politiciens, nous aurons alors l'appui de toute la communauté internationale et nous pourrons utiliser les vastes ressources mondiales de richesses, d'énergies et de compétences pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Menez-nous dans cette direction, Monsieur le Président, et je peux vous assurer que le peuple canadien nous suivra.